

# Mort d'un détenu à la prison centrale de Libreville, la semaine dernière

## Armand Kombila est-il mort au cours d'une bagarre ?

Olivier NDEMBI  
Libreville/Gabon

*Alors que la version officielle des autorités pénitentiaires tarde à tomber, sur les circonstances exactes ayant entraîné la mort, la semaine dernière, d'un détenu de 41 ans, une source interne, tout en étant peu prolixe, fait état d'une bagarre qui aurait mal tourné entre Armand Kombila et un autre prisonnier.*

VOILA bientôt deux semaines que le détenu Armand Kombila est mort à la prison centrale de Libreville. Voilà aussi près de deux semaines que les responsables pénitentiaires et judiciaires observent un silence, pour le moins curieux, sur les circonstances de ce décès.

Ce que l'on sait pourtant, c'est que le prisonnier, accusé d'avoir contraint un mineur de 7 ans à lui pratiquer une fellation au quartier Venez-Voir, a été placé en détention préventive par un juge d'instruction, le 3 juin dernier, pour des faits d'attentat à la pudeur. Mais quatre jours seulement après son incarcération, la nouvelle de son décès se répandra aussi vite qu'une traînée de poudre, à Libreville.

Et depuis lors, c'est toujours le silence chez les autorités pénitentiaires et judiciaires, alors qu'une source interne parle d'une bagarre qui aurait mal tourné entre Armand Kombila et un autre détenu. Notre informateur, peu bavard, ne précise cependant pas si l'agresseur présumé était armé ou non. Ni si la victime est morte sur-le-champ, pendant son évacuation éventuelle ou sur le lit d'un hôpital.

Des informations qui, si elles se confirment, mettraient très mal à l'aise la hiérarchie pénitentiaire. En ce qu'elles lèvent un coin du voile sur les nombreux dysfonctionnements qui minent le plus grand centre de détention du pays, et dont la faible surveillance des prisonniers constitue l'un des maillons... faibles. Preuve de cet handicap manifeste, la saisie, il y a quelques mois, à l'occasion d'une fouille-surprise des responsables dans les différents quartiers de la prison centrale de Libreville, de téléphones portables, armes blanches, chanvre indien et divers autres objets prohibés en milieu carcéral.

**SURPOPULATION CARCÉRALE** • Et si des complicités avec certains matons sont parfois suspectées dans l'introduction de ces différents objets, il y a lieu aussi

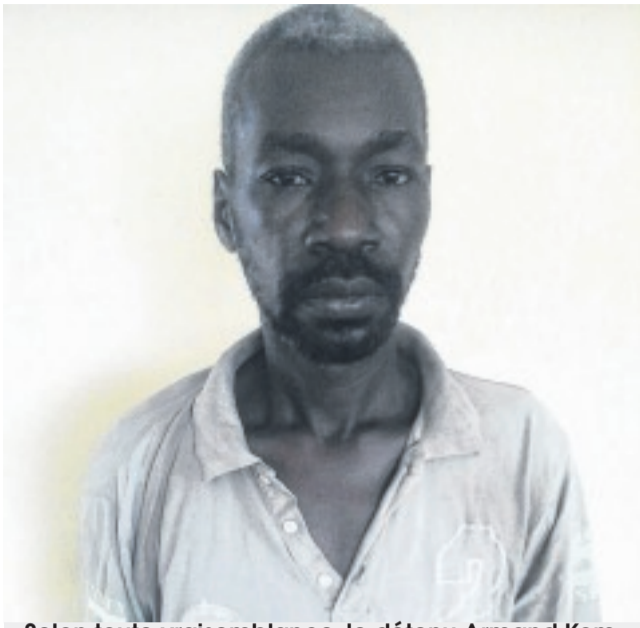


Photo : l'union

Selon toute vraisemblance, le détenu Armand Kombila serait mort des suites d'une bagarre.



Photo : AEE

L'Etat de droit dont le Gabon rêve doit aussi passer par la construction de prisons respectueuses des droits de l'Homme.

de reconnaître que, face à une surpopulation carcérale devenue insupportable depuis des lustres, des moyens de travail rudimentaires et (très) peu persuasifs, il est quasiment impossible aux agents, même ceux encore habités par le sens élevé du devoir d'accomplir leur tâche dans les règles de l'art, de maîtriser tous les faits et gestes des bagnards.

En fait, ce malheureux incident pose à nouveau le sempiternel problème de la construction d'un nouveau centre de détention, plus moderne et respectueux des droits de l'Homme. Un projet qui était censé voir le jour sur l'axe Libreville-Ntoum, mais dont la matérialisation semble avoir été renvoyée aux calendes grecques.

L'affaire s'apparente même, aujourd'hui, à une sorte d'omerta que plus personne ne voudrait briser. Notamment au secrétariat général du ministère de la Justice, où notre demande d'entretien autour dudit projet n'a toujours pas obtenu d'écho favorable, plus de deux mois après notre requête.

Les sphères dirigeantes nationales, qui aspirent d'ailleurs à ériger le Gabon en un véritable État de droit, n'ont pourtant pas d'autre choix que de se saisir de ce chantier et en faire une réalité. D'autant que, convenons-en tous, la prison centrale de Libreville est devenue un lieu qui heurte au quotidien les normes de détention des personnes incarcérées : cellules à effectifs pléthoriques, infirmerie continuellement sous-approvisionnée ou en manque de médicaments, insalubrité des lieux de détention, faible surveillance des détenus en vue de parer au plus pressé, etc. Des violations des droits humains qui contrastent fortement avec le discours politique, et qui ne sauraient s'accommoder des normes internationales en matière de détention.


Toujours à l'écoute

# Des BONUS

à consommer sans modération

# 1000% de bonus\*\*\*



Pour une puce achetée, bénéficiez d'une autre puce gratuitement avec 5500 Fcfa de bonus crédit à partager entre les deux SIM dont:

- 5000 Fcfa\* pour les appels vers AZUR uniquement.
- 500 Fcfa\* pour tous types d'appels.
- 15 jours d'appels gratuits entre les deux puces Azur.
- 1000%\*\*\* de bonus à chaque recharge de crédit.

Service Client:  
300 ou 03 00 93 10  
www.azur-gabon.com